



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2018

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

24 MAR. 2018

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DU PARC DES SPORTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maîtrise d'œuvre	14 980 €	Région	66 147 €
Travaux	426 000 €	Fédération Française de Football	20 000 €
		Commune	354 833 €
TOTAL HT	440 980 €	TOTAL HT	440 980 €

Il autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions mentionnées et dit que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU TERRAIN MULTISPORTS DU PARC LE NOTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	56 000 €	Subvention	11 200 €
		Commune	44 800 €
TOTAL	56 000 €	TOTAL	56 000 €

Il autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions mentionnées et dit que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2018 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des taux d'imposition et fixe le taux d'imposition de chacune des taxes, pour l'année 2018, de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 8,80% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 23,80% ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,80%.

DESIGNATION D'UN REFERENT ET D'UN SUPPLEANT « MUTUALISATION ET PROXIMITE » AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DU SCHEMA DE MUTUALISATION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la désignation, de Madame Annaëlle CHATELAIN comme représentante du conseil municipal au Comité de suivi du Schéma de Mutualisation et de Monsieur Antoine ARTCHOUNIN comme référent suppléant.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LE NOTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	800 000,00	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	6 700 000,00
Travaux	9 300 000,00	Département	120 000,00
Aléas techniques	1 700 000,00	Etat	400 000,00
		Commune	3 780 000,00
TOTAL HT	11 000 000 €	TOTAL HT	11 000 000 €

Il autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions mentionnées et à signer la convention de participation de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE MODULAIRES AU GROUPE SCOLAIRE ROUSSEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition de 2 préfabriqués + travaux annexes	245 500 €	Département	18 000 €
Frais d'architecte	4 500 €	Etat dans le cadre du DSIL	75 000 €
		Commune	157 000 €
TOTAL HT	250 000 €	TOTAL HT	250 000 €

Il autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions mentionnées.

AUTORISATION DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE D'ILE DE FRANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Il décide de contracter auprès de Banque Postale d'Ile de France une ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et autorise le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale d'Ile de France.

Enfin, il autorise le Maire, ou son représentant, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues selon les conditions prévues par le contrat.

GARANTIE D'EMPRUNTS A EMMAUS HABITAT POUR LA DEMOLITION - RECONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS, A LA CITE BLANCHE DE CASTILLE, SIS 15 CHAUSSEE DE MAUBUISSON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'emprunteur EMMAUS HABITAT, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 3 693 900 euros portant sur la démolition - reconstruction de 60 logements, à la cité Blanche de Castille, située au 15 chaussée de Maubuisson à Saint-Ouen l'Aumône, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72777, constitué de quatre lignes du prêt.

Il dit que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il dit que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Enfin, il dit que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL SUITE AU CHANGEMENT DE COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une indemnité de conseil à Monsieur Daniel LECHAT, Comptable Public et décide de faire évoluer chaque année le taux de l'indemnité de conseil allouée au comptable public selon le tableau ci-après :

années	2018	2019
taux	76%	75%

Il dit que pour l'exercice 2018, l'indemnité de conseil sera répartie au prorata du temps de présence entre M. Michel LAPLAUD et M. Daniel LECHAT et décide de ne pas verser d'indemnité de confection des documents budgétaires.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'ESPACES PUBLICS SITUES RUE MAURICE DAMPIERRE - RESIDENCE JEAN GIONO

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la désaffectation à usage du public d'une emprise foncière d'une contenance de 5 m² à détacher de la parcelle cadastrée BK n°39 et d'une emprise foncière de 35 m² à détacher du domaine public, situées rue Maurice Dampierre, constatée par acte d'huissier.

Il autorise au vu du constat de désaffectation établi par procès-verbal d'huissier, le déclassement de ladite emprise du domaine public.

REGULARISATION FONCIERE CHEMIN SAINT HILAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession à titre gratuit d'une partie du chemin de Saint-Hilaire au profit des propriétaires des parcelles cadastrées BD n°23, 46, 45 et 33.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE – MODIFICATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos hebdomadaire supplémentaire de l'Association pour le Développement et la Promotion de la Cité de l'Auto pour le dimanche 27 mai 2018.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV) ET LA COMMUNE POUR LES SEJOURS SENIORS 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) pour l'année 2018. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) pour l'année 2018.

ABATTEMENTS CONSENTIS PAR LA VILLE AUX SENIORS POUR LES SEJOURS 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation de deux séjours en France pour les retraités, la fixation et les modalités d'application des abattements suivants consentis aux seniors comme suit :

Tranche du revenu mensuel	Participation de la ville		En France : 583,05 €* Reste à la charge du participant après les abattements	
	1 ^{er} abattement	2 ^{ème} abattement	Reste à la charge du participant après les abattements	Reste à la charge du participant bénéficiant de l'ANCV après les abattements
≤ 803 €	-30%	- 58.32€	349,81 €	189,81 €
803,01 € à 1 040,01€	-25%	- 58.32€	378,96 €	218,96 €
1 040,02 € à 1 248,02 €	-20%	- 58.32€	408,12 €	248,12 €
1 248,03 € à 1 497,62 €	-15%	- 58.32€	437,27 €	277,27 €
1 497,63 € à 1 722,27 €	-10%	- 58.32€	466,42 €	306,42 €
≥ 1 722,28 €	0	- 58.32€	524,73 €	364,73 €
Non Saint-Ouennais	Pas d'abattement		583,05 €	423,05 €

* Coût prévisionnel qui sera ajusté au moment des inscriptions en fonction des coûts réels des transports et des services annexes.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF MINI-SEJOURS VILLE, VIE, VACANCES (VVV) 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet Ville, Vie, Vacances 2018 et fixe les tarifs d'inscription pour les familles comme suit :

- 80 euros par enfant pour les séjours destinés aux 11-14 ans ;
- 100 euros par enfant pour les séjours destinés aux 15-17 ans.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 4 000 euros auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour l'aider à financer l'organisation de ces mini-séjours et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR L'APPEL A PROJETS « ARTS PLASTIQUES »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de la 18^{ème} édition d'« Art Actuel en Val d'Oise » et autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 1 000 euros auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE, VERSEMENT AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la subvention de fonctionnement versée aux coopératives scolaires à 2,87 euros par élève pour l'année 2018 et dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune.

DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REFECTION DE CERTAINES ALLEES DU PARC LE NOTRE ET DE SON TERRAIN MULTISPORTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à déposer les déclarations préalables correspondant aux projets mentionnés ci-dessus.

Prochain conseil municipal : le 31 mai 2018 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,


Laurent LINQUETTE

